

PRÊT D'HONNEUR CRÉATION REPRISE



PRÊT D'HONNEUR | De 3 K€ à 25 K€ | De 2 ans à 5 ans

Le Prêt d'Honneur Création Reprise est un prêt d'honneur qui vous permet de renforcer votre apport personnel pour faciliter l'obtention d'un prêt bancaire professionnel.

BÉNÉFICIAIRES

Personnes physiques, dirigeant une entreprise répondant aux critères suivants :

Entreprise exerçant dans tous secteurs d'activités à l'exclusion des intermédiaires financiers, promotions et locations immobilières

Entreprise créée depuis moins de 3 ans à la date de la demande

Capital détenu à hauteur minimum de plus de 50% par le demandeur.
Le demandeur doit avoir une activité effective au sein de ladite entreprise

MODALITÉS

Montant entre 3 000€ et 15 000€ et jusqu'à 25 000€ pour les projets industriels (Le montant total des prêts d'honneur pour un même dossier est plafonné à 30 000€ et à 50 000€ pour les projets industriels)

Sans garantie personnelle

À taux 0

Prêt d'une durée comprise entre 24 et 60 mois avec possibilité d'un différé de remboursement de 6 mois

Prêt remboursable mensuellement par prélèvement automatique sur le compte bancaire personnel du bénéficiaire

Le prêt d'honneur doit nécessairement être associé à un prêt bancaire

FRAIS (À LA CHARGE DU BÉNÉFICIAIRE)

- Garantie BPI
- Assurance invalidité décès

QUE FINANCE CE PRÊT ?

Réalisation d'investissements : matériel ou immatériel

Financement du besoin en fonds de roulement nécessaire au démarrage de l'activité

ATOUS

- Renforcement des fonds propres**
- Apport de confiance** pour les financeurs lié à l'accompagnement personnalisé du réseau Initiative Corrèze

CONTACT

05 19 59 01 80
www.initiativecorreze.fr
contact@initiativecorreze.fr

